

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
3 juillet 2020

---

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 431

présenté par  
Mme Lorho et Mme Thill

-----  
**ARTICLE 19**

À l'alinéa 9, après le mot :

« réalisées »,

insérer les mots :

« , à sa demande et celle de l'autre parent, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Si des examens supplémentaires doivent être menés à l'échelle génétique, l'avis des parents quant à leur opération doit être demandé.